

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026

Le six octobre deux mille vingt -six à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, Mme Audrey MAZUREK, M. Pascal VAUZELLE, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Didier VAUCHEL, Mme Ermelinda AMEAO, M. Thierry JOUE, Mme Rolande REBYFFE, M. Jean Claude SENAT, Mme Véronique DAVESNE, M. Jean-Michel TETU, Mme Ilda FELICIDADE, M. Priam PUCA, Mme Elena ROSSE, Mme Karen ROBIN, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Christina ANTUNES, M. Nicolas LHERBIER, Mme Vanessa WARSEE, Mme Céline WACOGNE, M. Patrick VISENTIN, Mme Cécile LAFFITTE, M. Benoît VANHERZECKE

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jean Jules MORTEO pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
M. Abdel BABACI pouvoir à Mme Ermelinda AMEAO
M. Michel LAVENTURE pouvoir à Mme Rolande REBYFFE
M. Michael BOYER pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Laurent BARRAU pouvoir à Mme Cécile LAFFITTE,

Secrétaire de séance :

- M. Nicolas LHERBIER

N°20260610DEL71 : Adhésion de la commune au dispositif « Permis Citoyen du Val d'Oise »

Le Département du Val d'Oise a mis en place le dispositif « Permis Citoyen du Val d'Oise » destiné à favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire en contrepartie de la réalisation d'une mission d'intérêt général.

Dans ce cadre, les bénéficiaires effectuent une mission de bénévolat au sein d'une collectivité ou d'une association partenaire. En contrepartie, le Département participe au financement du permis de conduire.

L'adhésion de la commune à ce dispositif permettra l'accueil de jeunes de 18 à 25 ans répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Département, afin d'effectuer une mission d'intérêt général de 20 heures au sein des services municipaux ou d'associations partenaires. En contrepartie de cet engagement bénévole au service de l'intérêt général, le Département participera au financement de leur permis de conduire à hauteur de 500 euros par bénéficiaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif « Permis Citoyen du Val d'Oise » mis en place par le Département du Val d'Oise ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et vie économique du 22 septembre 2026;

Considérant que ce dispositif permet aux jeunes remplissant les conditions fixées par le Département de réaliser une mission d'intérêt général en contrepartie d'une aide au financement de leur permis de conduire ;

Considérant que la participation de la commune contribue à promouvoir l'engagement citoyen, la solidarité et l'implication des jeunes dans la vie locale ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195 01343-20261007-2026 0610DEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026

Considérant qu'il convient de formaliser l'accueil des bénéficiaires par la signature d'une convention de bénévolat ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour dont 5 pouvoirs)

APPROUVE l'adhésion de la commune au dispositif « Permis Citoyen du Val d'Oise » mis en œuvre par le Département du Val d'Oise ;

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire la commune en qualité de structure d'accueil des bénéficiaires du dispositif et à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de bénévolat conclues avec les bénéficiaires du dispositif ainsi que tout document afférent ;

DIT que les missions confiées aux bénéficiaires seront réalisées au sein des services municipaux dans le respect des dispositions prévues par le règlement du dispositif et des conventions de bénévolat.

Pour extrait certifié conforme

Champagne-sur-Oise, le 07 octobre 2026

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 30 septembre 2026
Nombre de membres : 29
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Dont pouvoirs : 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195 01343-20261007-2026 0610DEL